

# Sœurs contemplatives de Saint-Jean

Certains événements récents ont, de nouveau, attiré l'attention sur la « Famille Saint-Jean », déjà sous observation du Vatican depuis 2000 avec la *motion*, équivalant à un blâme, de Mgr Séguy accompagnée de la nomination d'assistants religieux pour les Frères de Saint-Jean.

L'histoire de cette communauté nouvelle remonte aux années 70-80 quand, sous l'égide du père dominicain Marie-Dominique Philippe<sup>1</sup>, plusieurs associations publiques de fidèles ont vu le jour à Genève : la branche masculine d'inspiration monastique en 1975 puis, sept ans après, la branche féminine subdivisée en Sœurs contemplatives et Sœurs apostoliques en 1984. Enfin, une autre association de fidèles, les « Sœurs mariales d'Israël et de Saint-Jean » a été créée dans leur sillage. Par la suite, la Communauté Saint-Jean a fondé plusieurs congrégations religieuses diocésaines, reconnues respectivement par l'Église catholique en 1986, 1993 et 1994. Ayant pris le nom de « Famille Saint-Jean » dans les années 2000, pour mieux souligner son unité, les branches des Frères de St Jean, des Sœurs apostoliques et des Sœurs contemplatives sont aujourd'hui dans la tourmente.

Le 10 janvier 2013, le Vatican a prononcé la dissolution du groupe dissident des sœurs contemplatives de Saint-Jean dit « Institut des Sœurs de Saint Jean et de Saint Dominique », réfugié à Cordoue depuis juin 2012 et comptant plus d'une centaine de religieuses diocésaines. Cette dissolution intervient après celle prononcée en 2005 par l'archevêque de Lyon, Mgr Barbarin, de la communauté des « Sœurs mariales d'Israël et de Saint-Jean », association privée de fidèles proche de la Communauté Saint-Jean et soutenue par le père Marie-Dominique Philippe. Les adeptes de Tunde Szentes, leur fondatrice, dite mère Myriam, poursuivent aujourd'hui, toujours sous son emprise, une existence de groupuscule quasi sectaire et semi-clandestin.

---

<sup>1</sup> Le père Marie-Dominique Philippe est décédé le 26 août 2006

Que s'est-il donc passé pour que, moins de vingt ans après leur fondation, les Sœurs contemplatives soient ainsi sanctionnées ? Cette mesure rare, touche une communauté religieuse diocésaine en plein essor, allant jusqu'à compter près de 300 sœurs et novices, réparties dans quelque vingt-cinq prieurés de par le monde.

La crise ouverte avait commencé quatre ans auparavant. A plusieurs reprises, écrit La Croix, des parents de jeunes sœurs ou d'anciennes religieuses ayant quitté la congrégation ont fait part de graves dysfonctionnements : « emprise très forte de certaines responsables sur les plus jeunes », problèmes de santé, conséquences psychiques... Un fonctionnement qualifié par Golias comme relevant d'une « dérive sectaire ». De surcroît, des « abus sexuels » avérés ont amené, en juin 2009, Mgr Barbarin à prendre une série de mesures qui se voulaient radicales, notamment l'éviction de la Prieure générale, sœur Alix (85 ans) et d'autres responsables, après enquête canonique et rapport confidentiel remis à Rome. La nouvelle prieure, sœur Johanna, fut impuissante à reprendre le contrôle de la communauté : de nombreuses moniales restaient sous l'emprise des sœurs « rebelles », les 80 novices étant même invitées à rentrer chez elles... Soutenant ces sœurs, une supplique de parents à l'adresse de Monseigneur Philippe Barbarin, en septembre 2009, lui demandait de revenir publiquement sur sa décision, au bénéfice de solutions trouvées en interne.

En novembre 2009, le Vatican nomma comme commissaire pontifical Mgr Bonfils qui allait également se heurter au noyau irréductible des quatre anciennes dirigeantes officiellement relevées de leurs fonctions, dont la « toute puissante sœur Marthe » qui avait cumulé les fonctions de vicaire, de maîtresse des études et de maîtresse des novices durant près de 20 ans. Déterminées à contrer l'autorité de Mgr Bonfils par tous les moyens, en appelant à Rome contre ses décisions, une centaine de religieuses firent sécession au Mexique, peu avant que le Vatican n'intervienne directement auprès de Mgr Raul Vera Lopez, évêque de Saltillo, pour l'informer du contexte et éviter une reconnaissance officielle.

Mgr Bonfils démissionnaire, son successeur, l'évêque du Puy en Velay, Mgr Brincard, ancien étudiant du père Marie-Dominique Philippe à Fribourg et réputé proche de la communauté Saint-Jean, intervint dans ce conflit comme médiateur en 2011. En février 2012, il vit son autorité renforcée par un nouveau titre officiel de « délégué pontifical » puis, devant la lourdeur de la tâche, il se fit assister par Mgr Maurice Bitz. Pourtant, en juin 2012, les religieuses contestataires réfugiées en Espagne, réussirent à se faire reconnaître par

l'évêque de Cordoue sous le nouveau vocable d'Institut des Sœurs de St-Jean et St-Dominique.

En janvier 2013, dernier coup de théâtre, le Vatican réagit à cet état de fait : estimant que l'Institut des Sœurs de St-Jean et de St-Dominique « a gravement porté atteinte à la discipline ecclésiastique », il annonce la dissolution de cet institut, « aussi bien dans le diocèse de Cordoue que dans un autre diocèse »<sup>2</sup>. Par ailleurs, Rome stipule que tous les recours à l'encontre des décisions de Mgr Brincard présentés depuis février 2012 par certaines religieuses dissidentes sont rejetés « pour manque de fondement juridique ».

(Source : AVREF, *Golias Hebdo*, 28.01.2010 & 24.01.2013 & *La Croix*, Anne-Bénédicte Hoffner, 27.01.2010 et *La Croix* 23.01.2013)

*L'Association Vie religieuse et Famille (AVREF), créée en 1998 a aujourd'hui 15 ans (site [www.avref.fr](http://www.avref.fr)). Son but est d'accueillir les victimes d'emprise dans des mouvements ou communautés religieux, principalement catholiques. Il est aussi d'accompagner les familles, victimes collatérales de cette emprise, du fait de la rupture de leurs proches avec leur environnement d'origine. Soutenue par les personnes sensibilisées aux conséquences des dysfonctionnements de nombreuses communautés catholiques, notamment dans la Congrégation Saint-Jean, elle alerte régulièrement les autorités de l'Etat comme les principaux responsables de l'Eglise catholique au sujet des situations humaines les plus préoccupantes.*

*En 2004, Bulles publiait un article de l'AVREF, faisant état des conséquences de dérives comportementales graves (La Communauté Saint-Jean, Bulles n° 81). En 2013, Bulles a interrogé Laurence Poujade, ex-membre des sœurs apostoliques de Saint-Jean et actuelle présidente de l'AVREF, afin de recueillir le point de vue de l'association sur les conséquences humaines provoquées par la dérive des Sœurs contemplatives dissidentes.*

L'Association Vie Religieuse et Familles (AVREF) salue l'initiative du Vatican « de s'opposer à l'emprise de supérieures dissidentes sur quelque 200 ex-religieuses diocésaines, tant françaises qu'étrangères, concernées par cette sanction d'une gravité exceptionnelle ». Elle prend acte de cette décision salubre, tout en s'interrogeant sur les nécessaires mesures d'accompagnement à mettre en place, de la part de l'Institution ecclésiastique catholique, à l'égard des nombreu-

2 Dans un courrier rendu public par la Communauté Saint-Jean le 23 janvier 2013

ses sœurs contemplatives concernées. Il est à craindre que certaines d'entre elles en situation d'extrême faiblesse, n'en viennent à quitter l'Espagne, pour rejoindre la France dans un état de total dénuement, aggravé par le traumatisme lié à une sujétion psychologique prolongée.

L'association déplore que certains aspects des relations entre membres ou proches de la Congrégation Saint-Jean et son fondateur, le père Marie-Dominique Philippe n'aient, en cette année du centenaire de sa naissance, toujours pas été dénoncés publiquement. Les sœurs contemplatives, s'érigeant en martyres incomprises de sa mémoire, n'ont pu que se radicaliser, compte tenu du silence trop longtemps entretenu autour des dérives comportementales avérées du fondateur.

Dès lors, l'AVREF souhaite instamment que la gravité des préjudices subis par les victimes de dysfonctionnements de la Communauté Saint-Jean, toutes branches religieuses et associatives confondues, soit formellement reconnue.

